## OCS GE2

## Réunion de démarrage lot 5

Version du 04/06/2020



#### 1. VERSIONS<sup>1</sup>

VERSION	DATE	OBSERVATION	
0			

#### 2. MODALITÉS D'ORGANISATION

**Date:** 04/06/2020 **Heure:** 10h-12h00

Lieu: Visioconférence

Objectif de la réunion : Réunion de démarrage Enrichissement de l'OCS GE2 à l'aide des fichiers fonciers

Ordre du jour :

### 3. PARTICIPANTS

ID	NOM / PRENOM	ORGANISME	OBSERVATION
1	BOCQUET Martin	CEREMA	
2	FETET Céline	AGAPE	
3	CARMAUX Nadia	PNR Vosges du Nord	
4	PECCOZ Pierre-Olivier	ADEUS	
5	HANCZYCK Jean-Marc	DDT 51	
6	VALA Martin	SCOT des Vosges Centrales	
7	LEBOUCHER Benoit	AUDRR	
8	SCHOTT Marie-Christine	Région Grand Est	
9	MONNET Elodie	CU Grand Reims	
10	PFIMMER Alexandre	Nancy Sud Métropolitain	
11	CHEIPPE Xavier	DREAL Grand Est	
12	GUERARD Julien	SGARE Grand Est	
13	LAVERGNE Plerre	SGARE Grand Est	
14	WEIBEL Laurent	SGARE Grand Est	
15	BODAR Christophe	CA Thionville	
16	ALBANESE Mathias	SIRS	

Réunion de démarrage lot 5

17	VALAT Florent	DREAL Grand Est	
18	HODEE Thomas	DREAL Grand Est	
19	SCHLOUPT Amandine	AGURAM	
20	LEPLOMB Benoit	Région Grand Est	
21	DEMONTY Bernard	AGURAM	
22	SOMMA Laurent	SCOT Nancy Sud Lorraine	
23	MARTIN Stéphane	ADEUS	

#### 4. COMPTE-RENDU

# L'OBJET DE LA RÉUNION ET L'AVANCEMENT DU PROJET OCS GE2 SONT RAPPELÉS (CF SUPPORT DE PRÉSENTATION :)

Martin BOCQUET expose les missions attendues : l'identification et la caractérisation des emprises d'activités économiques à partir des postes 131 de la nomenclature OCS GE2 (cf support de présentation). Il détaille également le calendrier de l'étude : à la suite de la présente réunion, un questionnaire sera envoyé aux membres du groupe projet ainsi que des jeux de données test afin de définir les spécifications attendues. Selon les résultats (retour fin juin/début juillet), de premières données seront produites cet été pour une validation des spécifications finales d'ici fin septembre lors d'une réunion du groupe projet. Le cas échéant, les données seront produites par département : début 2021 pour les premiers départements disponibles ; puis fin 2021.

Il s'agit donc de s'interroger sur la notion de zone d'activités économiques et d'arrêter une définition consensuelle.

Les limites inhérentes aux spécifications de l'OCS GE2 sont exposées : absence de voiries + terrains à construire (postes espaces verts ou emprises libres).

Il est souligné qu'une sélection par voisinage pourrait être effectuée afin de sélectionner ces espaces libres adjacents aux zones. La nécessité d'identifier ces zones est largement soulignée. De la même manière, la voirie pourrait être sélectionnée. Des tests seront effectués en ce sens.

L'ADEUS s'interroge sur la fréquence d'actualisation prévue. Celle-ci reste à définir. A minima, elle sera annuelle (fréquence de production des fichiers fonciers). Elle pourrait être tous les 2 ans, ou 3, selon les dynamiques d'évolution. Cette question sera inscrite au sein du questionnaire. Les participants semblent souhaiter une mise à jour annuelle.

La question de la bufferisation des zones est ensuite débattue. Quelle distance paraît la plus pertinente afin de considérer l'ensemble de la zone ? Celle-ci semble difficilement pouvoir être la même entre une zone de périphérie et de l'activité en centre-ville. La CU de Reims propose que soient testés des buffers différents selon la taille initiale de la zone. Des tests seront effectués en ce sens, ainsi que des buffers différents selon les typologies de communes.

Il est rappelé que la création de la future base s'inscrit dans un process entièrement automatisé.

Benoit LEPLOMB souligne la nécessité de considérer, et donc qualifier, une zone selon son caractère polyfonctionnel (définition arrêtée dans le cadre de la plateforme régionale du foncier).

Cette nécessité fait l'objet d'une approbation par plusieurs structures. Il faudra donc veiller à redécouper les emprises au sein des polygones identifiés dans le BD OCS GE2.

Les échanges doivent également se tenir sur la qualification des zones identifiées.

Aussi, la gestion de la typologie des zones est discutée : commerciale, industrielle, tertiaire/mixte. La nécessité de distinguer l'artisanat est soulevée et approuvée.

La CU de Reims s'interroge sur les zones industrielles agricoles, tels que les silos : ils sont actuellement dans le poste exploitation agricole de l'OCS GE2 et ne pourront donc être identifiés sur les emprises considérées.

Le SCOT des Vosges Centrales se demande si les fichiers fonciers permettent d'identifier les parcelles comprises dans une zone d'activités, constructibles, mais non encore construites. Cependant, les Fichiers fonciers et l'OCS GE2 ne reprennent que les espaces déjà construits, et non les espaces qui ont vocation à être construits. Dans ce cadre, il ne sera donc pas possible d'intégrer les éléments de projet local.

Cependant, afin d'identifier les espaces à construire, un croisement avec le Géoportail de l'Urbanisme pourrait être étudié, à condition que la couverture en PLU(i) numérisés soit suffisante.

Les différents attributs/indicateurs, issus des fichiers fonciers, pouvant enrichir la future base sont exposés (superficie des locaux, date de construction, etc.). Leur pertinence sera évaluée au sein du questionnaire.

La problématique de la vacance est soulevée. Les fichiers fonciers contiennent la donnée, mais avec une fiabilité assez moyenne. Les éléments pourront être intégrés afin de permettre des tests locaux.

Il s'agira également d'étudier la possibilité de créer une typologie des zones selon les différents indicateurs. Celle-ci étant à construire, elle dépendra notamment des spécificités territoriales.

L'ADEUS s'interroge sur l'existence de travaux similaires au niveau national ou pour d'autres régions. La future base de données aura des spécifications propres puisque les données d'entrée sont issues de l'OCS GE2. Par ailleurs, il est difficile d'établir des typologies au niveau national. En effet, la caractérisation des zones et les enjeux liés diffèrent selon les modèles de territoire : densité du territoire, tissu économique, etc.

Benoit LEPLOMB indique qu'un classement national a été établi par BPI France afin de distinguer des zones remarquables (3 ont d'ailleurs été identifiées en Grand Est). Les indicateurs utilisés pourraient être une source d'inspiration pour les présents travaux.

L'ADEUS s'interroge sur l'articulation des travaux entrepris avec le SRADDET et l'impact sur les différents SCOT. Benoit LEPLOMB précise que le SRADDET n'a pas de règles spécifiques visant les ZAE. Les collectivités sont pleinement responsables sur ce sujet. Toutefois, la plateforme régionale du foncier, outil de mise en oeuvre du SRADDET, vise à accompagner les territoires sur ce thème et leurs travaux sont engagés en toute complémentarité avec l'enrichissement proposé par le CEREMA.

La question de l'emploi au sein des zones est évoquée. Un croisement avec la BD SIRENE pourrait-il être envisagé ? Celle-ci étant mal géocodée, des investigations seront faites. La base CLAP est-elle une source possible ?

Enfin la question du millésime des fichiers fonciers est posée. En effet, ceux-ci étant valables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, il est opportun d'utiliser le millésime N+1 par rapport à celui de l'OCS (les prises de vue étant généralement réalisées au printemps). Seront donc utilisés les fichiers 2019 (1<sup>er</sup> janvier 2019) pour l'OCS 2018 et 2020 (1<sup>er</sup> janvier 2020) pour l'OCS 2019.

Réunion de démarrage lot 5

L'importance de l'usage des futures données est rappelée en guise de conclusion, de même que les prochaines échéances du projet.

#### 5. RELEVÉ DE CONCLUSION

Martin BOCQUET va tester les possibilités discutées notamment autour des buffers, des croisements avec des données exogènes, etc.

Des jeux de données vont ainsi être produits pour accompagner le questionnaire visant à définir les spécifications des futures données. Celui-ci sera envoyé au groupe projet d'ici la mi-juin.